

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 24 juillet 2025

### Comité interministériel du tourisme - 24 juillet 2025

---

#### **La CAT salue un CIT marqué par la relance du modèle partenarial de gouvernance touristique français et par d'importantes mesures en faveur de l'attractivité et de la compétitivité de notre industrie touristique**

La CAT et ses fédérations membres ont participé ce jour au Comité interministériel du tourisme à Angers présidé par le Premier ministre, François Bayrou, au cours duquel le Gouvernement a réaffirmé le tourisme comme un des piliers prioritaires du développement économique de la France et annoncé plusieurs mesures structurelles en faveur de l'attractivité et de la compétitivité du tourisme français.

Lors de l'intervention de son Président Jean-Virgile Crance, la CAT qui avait réclamé publiquement le 5 septembre dernier **un Ministre de plein exercice en capacité de coordonner et de piloter une politique forte et ambitieuse en faveur du tourisme français**, s'est félicitée des effets positifs que cette reconnaissance gouvernementale a engendrés sur la conduite des politiques touristiques.

Depuis sept mois, avec Nathalie Delattre, Ministre chargée du tourisme, et ses équipes, la CAT et ses fédérations membres ont pu en particulier compter sur une accélération des processus de réforme initiés de longue date, sur un diagnostic à la fois exigeant et équilibré de la situation du tourisme français aussi bien que sur une vision stratégique partagée avec les acteurs à travers une feuille de route claire et ambitieuse.

Après une longue période d'incertitudes pour notre opérateur national, la CAT salue la décision du Gouvernement de **relancer la dynamique de rassemblement du modèle de gouvernance partenariale du tourisme français** avec la nomination ce jour d'Adam Oubuih, nouveau Directeur général d'Atout France.

Cette décision conforte le choix que la CAT avait fait le 12 février dernier, avec l'appui du MEDEF et de la CPME, d'inviter le Gouvernement à consolider le modèle de gouvernance partenariale public/privé du tourisme français tout en le faisant évoluer vers plus d'efficacité et une approche encore plus partenariale et inclusive.

Parmi les nombreux dossiers menés conjointement avec Nathalie Delattre, tels que par exemple la **sobriété hydrique**, **l'attractivité de nos métiers** ou le **contrat de filière tourisme d'affaires et événementiel** porté par notre membre fondateur l'UNIMEV dont la CAT se félicite de la signature éminemment stratégique ce jour, figurait dans ses priorités, le renforcement de notre compétitivité à travers un cadre juridique simplifié et adapté, à même d'oxygéner notre industrie et lui permettre d'exploiter son plein potentiel de développement.

Depuis 2023, la CAT et ses fédérations membres ont porté, sous la coordination de leur Vice-Présidente Valérie Boned, **53 mesures de simplification, d'adaptation et de modernisation du droit**, qui ont fait l'objet de nombreux travaux et échanges avec la Ministre et ses services.

Ils se réjouissent aujourd'hui que des **mesures importantes** aient été retenues dans le cadre de ce CIT et appellent le Gouvernement à amplifier ce mouvement en les complétant par une deuxième salve de mesures à l'automne dans le cadre des futurs textes tourisme qui seront présentés.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Plus le choc de compétitivité normative sera fort, plus notre capacité collective à libérer les énergies sera garantie pour toujours mieux investir dans les transformations nécessaires, améliorer notre offre en termes de qualité de service, d'accueil et de durabilité, tout en préservant nos modèles économiques et ainsi faire face à une concurrence de plus en plus rude. **La CAT invite donc le Gouvernement à inscrire ce projet de loi dans les plus brefs délais.**

La CAT a également mis en exergue auprès du Premier ministre les **points de vigilance nécessaires** en ce qui concerne tant les **évolutions fiscales** observées depuis 2023 que la proposition faite par le Gouvernement de **supprimer deux jours fériés**.

De manière générale, la CAT a invité le Gouvernement à privilégier la **stabilité fiscale**, afin de répondre à la question récurrente de la **compétitivité prix** de notre destination et de notre offre, enjeu de première importance aussi bien à l'égard des clientèles étrangères que de la **clientèle domestique qui représente plus de 70% de notre PIB touristique**.

Elle a donc alerté une nouvelle fois sur la **taxation intervenue cette année dans le transport aérien** dont les effets structurels négatifs par rapport aux autres grands pays touristiques européens se font sentir sur toute la chaîne de valeur du tourisme français.

Si les organisations représentatives de l'hébergement touristique au sein de la CAT se réjouissent de l'annonce d'une **grande concertation sur la taxe de séjour**, copilotée par Nathalie Delattre et son homologue du ministère de l'Aménagement du territoire, elles ont souhaité rappeler toute l'importance de garantir une parfaite transparence de son affectation et de mettre un terme à toute dérive - et ce, quelle qu'en soit la forme - vers une augmentation généralisée de cette taxe, dont la collecte globale a déjà plus que triplé au plan national entre 2012 et 2022.

Enfin, en ce qui concerne la **suppression proposée de deux jours fériés**, le Gouvernement pourra compter sur la CAT et ses membres pour être force de propositions, dans un esprit de concertation qui caractérise sa méthode de travail avec les pouvoirs publics, tout en rappelant leurs sérieuses réserves à la suppression du 8 mai et du lundi de Pâques qui donnent le « tempo » de la saison touristique à venir.

Jean-Virgile Crance a rappelé à ce titre les **risques à la fois économiques, sociaux et sociétaux d'une réduction globale des temps d'activité touristique** : sur-concentration des flux touristiques sur une plus courte période contraire à la stratégie de désaisonnalisation et de gestion des flux conduite par le Gouvernement, hausse des prix induite fragilisant l'accès aux vacances pour tous, perte de chiffres d'affaires et de recettes fiscales pour l'État sans compter les conséquences sur l'emploi.

Si notre industrie n'est pas opposée à assumer sa part de contribution à l'effort national, il est essentiel que cela soit fait équitablement, en limitant les impacts sur une filière dont la belle dynamique observée en 2024 et au cours du premier semestre 2025 doit être pleinement soutenue, afin de répondre aux objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés collectivement.

Qui sommes-nous ?

**La Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT)** est l'unique organisation réunissant l'ensemble des acteurs de l'industrie touristique. Composée d'une vingtaine de fédérations ou organisations professionnelles représentant 1 million de salariés et 70 000 entreprises, elle vise à rassembler et représenter de manière unifiée les professionnels de l'industrie du tourisme. Pour en savoir plus : [www.acteursdutourisme.fr](http://www.acteursdutourisme.fr)

Contact presse :

Ophélie Rota – 06 82 82 95 82 – [ophelie.rota@umih.fr](mailto:ophelie.rota@umih.fr) / Guillaume Lemièrre – 06 47 04 87 95 – [guillaume.lemiere@acteursdutourisme.fr](mailto:guillaume.lemiere@acteursdutourisme.fr)

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **LES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CAT**

- *Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie - UMIH*
- *Groupement des Hôtelleries & Restaurations - GHR*
- *Groupement National des Chaines Hôtelières - GNC*
- *Club des dirigeants des hôtels 4\*, 5\* & Palaces*
- *Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air - FNHPA*
- *Fédération Nationale des Résidences de Tourisme, Apparthôtels et Villages de Vacances - FNRT*
- *Les Entreprises du Voyage - EDV*
- *Fédération nationale de l'aviation et de ses métiers - FNAM*
- *Fédération Nationale des Transports de Voyageurs - FNTV*
- *Entreprises Fluviales de France - E2F*
- *Mobilians, les entreprises de la mobilité*
- *Union Française des Métiers de l'Évènement - UNIMEV*
- *Domaines Skiables de France - DSF*
- *Union Sport & Cycle - USC*
- *Fédération Nationale des Entreprises des Activités Physiques de Loisirs – Active-FNEAPL*
- *Groupement des Entrepreneurs de Golf Français – GEGF*
- *Chambre Syndicale Nationale des Entreprises de Remise et de Tourisme - CSNERT*
- *Union nationale des associations de tourisme et de plein air - UNAT*
- *Fédération Française des Ports de Plaisance - FFPP*